

# FINANCER SA SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE

Bien que les financements spécifiques aux projets de SfN soient encore peu développés, divers fonds publics et privés peuvent d'ores et déjà être mobilisés pour financer des projets de SfN.

## RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES

### FAIRE DES SFN UN AXE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Le financement de SfN peut être effectué par la mobilisation de budgets dédiés au financement de projets innovants et prospectifs, notamment via la recherche et développement (R&D).

La R&D constitue l'ensemble des activités qui permettent d'expérimenter de nouveaux concepts et en ce sens participent à la recherche de l'innovation. Les SfN rentrent dans ce cadre, notamment lorsque l'entreprise investit le concept pour la première fois, puisqu'elles constituent des projets innovants à la croisée des enjeux de biodiversité, d'autres enjeux de sociétés et de ses activités (cf. partie I).

L'investissement dans un premier projet de SfN par le biais des budgets destinés à la R&D peut être capitalisé pour les futurs projets de SfN de l'entreprise, puisque l'essentiel des recherches et des méthodologies liées aux SfN auront déjà été réalisées et financées.

Ce type de financement reste plutôt destiné aux grandes entreprises, qui disposent d'un budget spécifique pour la R&D. Il existe en revanche d'autres solutions pour les petites et moyennes entreprises, comme la répartition des coûts par la participation à des projets multi-acteurs ou encore la mobilisation de fonds extérieurs qui vont être détaillées par la suite.

### SE RÉPARTIR LES COÛTS GRÂCE AUX PROJETS MULTI-ACTEURS

Le financement d'une SfN peut être facilité grâce à la collaboration de l'entreprise avec plusieurs partenaires. Il peut y avoir des co-porteurs de projet par exemple, c'est-à-dire d'autres structures (entreprises, ONG, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités locales, etc.) qui participent avec l'entreprise à la conception et la réalisation du projet, et qui de ce fait y apportent des moyens humains, financiers et/ou fonciers. Les partenaires financiers quant à eux sont des structures qui vont avoir une moindre implication dans la conception et la réalisation opérationnelle du projet, mais qui contribuent à sa bonne mise en œuvre en y apportant des financements.

### STANDARD MONDIAL DE L'UICN

Critère n°4 :

Une SfN doit être économiquement viable.



Ainsi, en plus de répondre aux exigences de la gouvernance inclusive, c'est un moyen pour l'entreprise de réduire les financements alloués à la SfN grâce à une répartition des coûts entre les différents partenaires.

### EFFECTUER UNE VEILLE SUR LES FINANCEMENTS DISPONIBLES

Au-delà des fonds de l'entreprise et de ses partenaires, les sources de financement disponibles pour les projets de SfN se multiplient en vertu de l'ampleur qu'a pris le concept depuis sa définition en 2016, comme en témoigne son inscription dans les différents cadres internationaux, européens et nationaux (cf. partie I).

Bien qu'il n'y ait pas forcément de financements spécifiques et exclusivement destinés aux SfN – même si de plus en plus d'appels à projets leur sont dédiés –, les SfN sont en revanche de plus en plus intégrées dans les différents programmes de financement, dans les subventions ainsi que dans les prêts déjà existants (voir le tableau ci-dessous « Exemples de financements mobilisables pour les projets de SfN »).

Les financements des projets de SfN sont ainsi à rechercher dans les fonds destinés aux projets bénéfiques pour le climat, pour la biodiversité, pour la ressource en eau, pour la gestion des risques naturels, mais aussi aux projets d'aménagement du territoire. En ce sens, il est important qu'une veille continue soit effectuée en interne de l'entreprise, sur les appels à projets, programmes de financements, subventions ou instruments financiers liés à ces thématiques.

## EXEMPLES DE FINANCEMENTS EXISTANTS POUR LES PROJETS DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

### PROGRAMMES DE FINANCEMENT

#### L'Union Européenne

**Horizon Europe**<sup>42</sup>, programme 2021-2027 de l'UE pour la recherche et l'innovation. Les SfN y sont intégrées dans le deuxième pilier « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne », notamment dans les clusters « Climat, énergie et mobilité » et « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement ». Les projets doivent être portés par des partenaires d'au moins trois pays membres de l'UE. Les entreprises sont particulièrement attendues dans les projets de recherche-action, pour mettre en œuvre des projets démonstrateurs des méthodologies et recherches réalisées.

**Le Fonds européen de développement régional (FEDER)**<sup>43</sup>, géré par les conseils régionaux en France et dont environ 30% des financements doivent être alloués aux projets bénéfiques pour l'environnement. Les thématiques soutenues par le programme sont par exemple la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité, la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique, etc. Les entreprises font partie des bénéficiaires de ce programme.

**Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**<sup>44</sup>, géré également par les conseils régionaux en France, il permet notamment de financer le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus respectueux du climat et de la biodiversité mais aussi plus résilient face au changement climatique.

**Programme européen de financement LIFE (2021-2027)**<sup>45</sup>, instrument financier de la Commission européenne dédié au soutien de projets innovants dans plusieurs domaines : nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie, atténuation du changement climatique et adaptation, transition vers l'énergie propre. Les entreprises sont éligibles à ce programme de financement.

#### Le Ministère de la Transition écologique

**Le premier volet 3<sup>e</sup> stratégie nationale pour la biodiversité**<sup>46</sup>, au sein de son 7<sup>e</sup> objectif « Intégrer la biodiversité dans les stratégies de l'entreprise », prévoit de « soutenir l'innovation en matière de biodiversité et de Solutions fondées sur la Nature » (mesure 7.6), en renforçant la dimension biodiversité dans les dispositifs de soutien existants, par exemple dans le 4<sup>e</sup> Programme d'investissements d'avenir, mais aussi en créant un fonds dédié géré par l'ADEME.

**Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)**<sup>47</sup>, qui permet de soutenir des mesures de prévention et de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds est principalement à destination des collectivités, mais également des particuliers et des petites entreprises exposés au risque inondation, dans les territoires où il s'agit d'un enjeu prioritaire identifié dans un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) ou dans un programme d'action de prévention des inondations (PAPI).

#### CDC Biodiversité

**Nature 2050**<sup>48</sup>, un programme destiné aux entreprises souhaitant contribuer à l'adaptation des territoires au changement climatique et à la restauration de leur biodiversité. Il s'agit d'un programme pour les entreprises qui souhaitent soutenir financièrement des projets de SfN.

42. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Horizon Europe

43. Commission Européenne - FEDER

44. Commission Européenne, FEADER

45. Ministère de la Transition écologique, Programme LIFE

46. Ministère de la Transition écologique (2022). Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Premier volet pré COP-15

47. Ministère de la transition écologique, Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

48. CDC Biodiversité, Nature 2050

## EXEMPLES DE FINANCEMENTS EXISTANTS POUR LES PROJETS DE SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

SUBVENTIONS	INSTRUMENTS FINANCIERS	APPELS À PROJETS
<p><b>Agences de l'eau</b></p> <p>Les agences de l'eau, au nombre de six en France, réinvestissent une partie des redevances qu'elles perçoivent de la part des usagers de l'eau sous forme d'aides aux collectivités, aux acteurs économiques et agricoles pour financer des actions favorisant la reconquête du bon état de l'eau. Les agences de l'eau peuvent ainsi apporter des subventions aux entreprises qui œuvrent à la préservation de la ressource en eau, à la préservation de la biodiversité mais aussi à l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Par exemple, l'agence de l'eau Seine-Normandie souhaite « privilégier les Solutions fondées sur la Nature à chaque fois que c'est possible en encourageant l'innovation »<sup>49</sup>. Selon la taille de l'entreprise et la nature du projet, elle peut apporter une aide de 40 à 70% du projet<sup>50</sup>.</p>	<p><b>International Finance Corporation (IFC)</b></p> <p>L'IFC, institution de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé, principalement dans les pays émergents, a mis en place des green bonds<sup>51</sup>, des instruments financiers permettant de financer des projets vertueux pour l'environnement, comprenant les projets de SfN.</p> <p><b>Banque des Territoires</b> (une des directions de la Caisse des dépôts et consignations)</p> <p><b>L'Aqua Prêt</b><sup>52</sup>, une offre de prêt dédiée aux projets d'infrastructures d'eau potable, d'assainissement, de traitement des eaux pluviales et de GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).</p> <p><b>Le Prêt Relance Verte pour soutenir la transition écologique et énergétique</b><sup>53</sup>, une offre de prêt s'adressant à des projets s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique, dont la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Ces deux prêts sont destinés, entre autres, aux entreprises réalisant l'investissement dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) ou d'une délégation de service public.</p>	<p>Les appels à projets (AAP) autour des Solutions fondées sur la Nature se multiplient et sont l'œuvre de structures variées, parmi lesquelles :</p> <p>Le <b>Ministère de la Transition écologique</b>, qui a indiqué vouloir inscrire les SfN dans ses futurs appels à projets. En 2019, un AAP avait été lancé pour les SfN visant à lutter contre l'érosion du littoral.</p> <p><b>Les collectivités (régions, départements, municipalités)</b>, qui lancent un nombre d'appels à projets croissant pouvant inclure les SfN.</p> <p>L'<b>AFD</b>, par exemple avec l'initiative Kiwa qui vise à renforcer la résilience au changement climatique des écosystèmes, des communautés et des économies des îles du Pacifique grâce aux SfN<sup>54</sup> ou avec son dernier appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour des « recherches sur le passage à l'échelle des Solutions fondées sur la Nature et la restauration écologique de grande ampleur »<sup>55</sup>.</p> <p>L'<b>OFB</b><sup>56</sup>, qui finance des appels à projets sur la restauration écologique, des projets de recherche et de mobilisation des acteurs sur des thématiques comme la restauration écologique de zones humides, l'agroforesterie, etc.</p> <p><b>Des entreprises</b> : par exemple Mirova, filiale de Natixis dédiée à la finance durable, qui a lancé un appel à projet en 2022 pour financer des SfN liées notamment au défi du changement climatique, en partenariat avec l'UICN via le Nature+ Accelerator Fund<sup>57</sup>.</p>

49. Agence de l'eau Seine-Normandie, *Préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité*

50. Agence de l'eau Seine-Normandie, *Les aides financières destinées aux entreprises*

51. World Bank, *What you need to know about IFC's green bonds*

52. *Banques des Territoires - Aqua Prêt*

53. *Banque des Territoires, Prêt Relance Verte pour soutenir la transition écologique et énergétique*

54. Initiative Kiwa | AFD - Agence Française de Développement

55. AFD, *Appel à manifestations d'intérêt : Recherches sur le passage à l'échelle des Solutions fondées sur la Nature et la restauration écologique de grande ampleur, 2021*

56. *Office Français de la Biodiversité*

57. Mirova, *Request for proposals : Nature+ Accelerator Fund*

*Réhabilitation de mangroves pour lutter contre le changement climatique et les risques naturels à Abu Dhabi (Emirats arabes unis) par ENGIE*



Fiche-projet n°6 (p. 64)

**ENGIE, entreprise du secteur de l'énergie, a entamé en 2020 un projet de restauration de mangroves à proximité de son usine de Mirfa, à Abu Dhabi, pour lutter contre les effets du changement climatique et les risques naturels.**

Pour mener son premier projet de SfN, l'entreprise a choisi de mobiliser la totalité du budget destiné à la R&D de la branche MESCATA (*Middle East, South and Central Asia, Turkey and Africa*) pour l'année 2020. En effet, l'entreprise a considéré qu'il serait moins risqué d'investir dans un

concept nouveau en mobilisant des fonds dont elle disposait déjà, plutôt que de lever des fonds supplémentaires. Son budget R&D de l'année 2020 s'est révélé être suffisant pour financer l'intégralité de son projet : les recherches à mener en amont, la mise en œuvre, ainsi que le suivi du projet. De plus, l'entreprise a bénéficié de son partenariat avec l'Agence Environnementale d'Abu Dhabi qui lui a mis à disposition le foncier pour mettre en œuvre son projet, ce qui a contribué à limiter les investissements pour l'entreprise.

La volonté de la direction de l'entreprise de contribuer au déploiement des SfN, notamment via les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'act4nature international, a été un levier pour intégrer le financement de SfN dans le budget alloué à la R&D de l'entreprise. L'entreprise peut par ailleurs capitaliser sur ce premier investissement puisque l'essentiel des recherches et des méthodologies liées aux SfN a déjà été réalisé (et financé). Elle peut ainsi minimiser les coûts pour ses prochains projets de SfN.

*Sécurisation de la ressource en eau sur le bassin de l'Upper Tana au Kenya via l'implication de Frigoken Ltd.*



Fiche-projet n°11 (p. 74)

**Frigoken Ltd., entreprise du secteur de l'agroalimentaire, s'implique depuis 2014 dans un fonds pour l'eau porté par l'ONG américaine The Nature Conservancy (TNC) dans la région du bassin de l'Upper Tana au Kenya.**

Frigoken Ltd. travaille avec des petits agriculteurs autour du bassin de l'Upper Tana, qui l'ont alerté dès 2013 sur les difficultés qu'ils rencontraient pour s'approvisionner en eau. Pour répondre à ce problème, l'entreprise a rejoint un fonds pour l'eau créé par TNC qui vise à mener des actions

diverses basées sur l'agroforesterie autour du bassin du fleuve Tana, afin d'y limiter les pressions exercées sur la ressource en eau et de garantir une eau de qualité pour les besoins des communautés locales.

Ce fonds pour l'eau est financé par plusieurs entreprises, dont Frigoken Ltd., ainsi que par des structures publiques, qui toutes ont un intérêt à ce que la ressource en eau soit sécurisée autour du bassin de l'Upper Tana. L'implication de Frigoken Ltd. dans ce projet multi-acteurs et la répartition des coûts entre les différents partenaires financiers lui a permis de minimiser les fonds qu'elle a alloués pour répondre aux problématiques rencontrées sur sa chaîne de valeur. En effet, l'entreprise estime que ses coûts auraient sans doute été plus élevés si elle avait dû venir à elle seule en appui à ses agriculteurs partenaires, puisqu'il aurait fallu financer les recherches, les diagnostics et les études à mener en amont du projet, ainsi que sa mise en œuvre.